

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU Rapide de Rouen Mai 2023.

Article 1 : Présentation

Club organisateur : Rouen Echecs

Nom du tournoi : Rapide de Rouen Mai 2023

Date : dimanche 14 Mai 2023

Lieu : Hôtel Mercure 12 Avenue Aristide Briand, Rouen

Le tournoi compte pour le challenge des rapides de Seine-Maritime. Il est ouvert à tous les licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (88ème Congrès de Goynuk, entrée en vigueur le 01 Janvier 2018).

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité du tournoi. Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2018) Seront appariés à la 1ère ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 :

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Ronde 1 09h30

Ronde 2 10h15

Ronde 3 11h00

Ronde 4 11h45 Pause méridienne

Ronde 5 14h00

Ronde 6 14h45

Ronde 7 15h30

Ronde 8 16h15

Ronde 9 17h00

Remise des prix 17h45

Vérification des licences : dimanche 14 Mai de 8h30 à 9h15.

Clôture des inscriptions : dimanche 14 Mai à 9h15.

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes : 15 € Jeunes : 10 €

La liste des prix sera affichée dans la salle du Tournoi avant la ronde 5.

Les prix ne sont pas cumulables. La présence du joueur ayant reçu un prix est obligatoire.

Les prix du classement général les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, puis Prix spéciaux.

Article 6 : Classement

Le départage des ex aequo : 1- Buchholz tronqué 2- Buchholz 3- Performance

Article 7 : Forfaits

Le délai d'arrivée devant l'échiquier est zéro. Après le lancement de la ronde, un joueur arrivant en retard sera considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 70 19 66 79 , en précisant ses nom et prénom. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

L'aire de jeu comprend la zone de jeu+ les toilettes + l'espace fumeur + la buvette. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement. Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Les analyses sont interdites dans la zone de

jeu. Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site. Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Article 11 : Arbitre Principal

M Véniat Nicolas, Arbitre Fédéral Open 1.

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal : Signé véniat Nicolas

L'organisateur :

Signé Ababasa Tufek